

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSROUVRE

SEANCE DU 13 AVRIL 2021- DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 10 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de GROSROUVRE, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. LAMBERT Yves , Maire.

Etaient présents : M. LAMBERT Yves, M.STOUDER Paul ; Madame MILLION Anne , Mme Anne COMBE , Mme BRION M. Thérèse, Monsieur Alain CHABOCHE ; ; Monsieur Paul BOURSIER ; madame Jacqueline LALANDRE , Madame isabelle RAMAIN-SOUDANNE, Madame Valérie MARAZZANI, Madame Angèle LAINE, Madame Marina POUSSIGNOT

Absents excusés : Monsieur Mickael GUICHARD donne pouvoir à Jacqueline LALANDRE ; Monsieur PIBOULEAU Jean-Pierre donne pouvoir à Anne MILLION

Absent Excusé non représenté : Monsieur Guillaume NOIR

Secrétaire de séance : Anne COMBE

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil : Madame Anne COMBE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Ordre du jour :

- 1 Reprise anticipée 2020 – Budget M49
2. Vote du Budget primitif 2021 Commune et Assainissement
3. Délibération votant les taux des taxes locales 2021
4. Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – projet école numérique
5. Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – rénovation des toitures de l'école communale
6. Délibération approuvant l'extension du réseau EU Route de la Surie
7. Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite ou médaille du travail ou évènements familiaux.

Questions diverses

Lecture et approbation du compte-rendu du 16/03/2021

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour proposé par M. le Maire

8 : Liste bénéficiaire dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION N° 1 - Reprise anticipée 2020 – Budget M49

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE : de reprendre par anticipation les résultats 2020 du budget M49 comme suit :

- En section de fonctionnement la somme de 208 659.89 € au compte 002
- En section d'investissement la somme de 244 265.23 € au compte 001

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ QUESTION 2 : Vote du Budget primitif 2021 Commune et Assainissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu les projets de budgets primitifs proposés par la Mairie pour la commune et le service des eaux

Après en avoir délibéré,

1/ COMMUNE

APPROUVE le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	971 115.61	971 115.61
Section d'investissement	498 327.60	498 327.60
TOTAL	1 469 443.21	1 469 443.21

Adopté à l'unanimité

2/ SERVICE DES EAUX dit M49

APPROUVE le budget primitif du service des eaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	372 659.89	372 659.89
Section d'investissement	504 925.12	504 925.12
TOTAL	877 585.01	877 585.01

Adopté à l'unanimité

➤ **QUESTION 3 : Délibération votant les taux des taxes locales 2021**

le Conseil municipal:

Article 1^{er} : décide à la majorité de maintenir les taux d'imposition de 2020 et de les porter aux taux suivants sur 2021 soit :

2020	2021	2017
• Foncier bâti = 8.18 %	• Foncier bâti = 19.76 %	• Foncier bâti = 8.18 %
• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %	• Foncier non bâti = 53.66 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Il est précisé que le taux de foncier bâti 2021 comprend la part communale (8.18%) et le transfert de la part départementale décidé par le gouvernement (11.58%)

➤ **QUESTION N° 4 - Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – projet école numérique**

Le conseil municipal

Adopte l'avant-projet « école numérique », pour un montant de 23 974.14€ HT

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR2021 pour un montant de 8000€;

➤ **QUESTION N° 5 - Délibération sur une demande de subvention DETR 2021 – rénovation des toitures de l'école communale**

Le conseil municipal Après en avoir délibéré ; A l'unanimité

Adopte l'avant-projet « *Rénovation thermique toitures et isolation du toit de l'école communale* », pour un montant de 31 982€ HT

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR2021 pour un montant de 9594.60€;

➤ **QUESTION N° 6 - Délibération approuvant l'extension du réseau EU Route de la Surie**

Monsieur le Maire rend compte de la possibilité d'étendre les réseaux d'assainissement sur le début de la route de la surie. En effet, des branchements du réseau d'assainissement est possible pour d'éventuels nouveaux branchements

En ce qui concerne l'extension sur le domaine public, les travaux seront à la charge de la Commune,

pour un montant maximal de : - 71 683.95 € HT pour l'assainissement,

Les travaux seront réalisés sous le contrôle de la Commune par une entreprise agréée

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de réaliser les travaux d'extension des réseaux d'assainissement

Sur le début de la Route de la Surie

- APPROUVE les devis d'extension des réseaux d'assainissement sur la Route de la Surie, sur

les estimatifs suivants :

∅ 71 683.95 € HT pour l'assainissement,

➤ **QUESTION N° 7 - Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour départ à la retraite ou médaille du travail ou événements familiaux.**

Monsieur le Maire expose :

La commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du

Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir un cadeau aux agents titulaires et non titulaires partant à la retraite, pour la naissance d'un enfant ou l'attribution d'une médaille du travail. L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent pour tous les services rendus à la collectivité.

Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur maximum de 150,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE : de valider le principe d'un cadeau offert aux agents titulaires ou non titulaires partant à la retraite, ou changeant de collectivité après un service de 10 années minimum, ou dans le cadre d'évènements familiaux (naissance, mariage) dans la limite de 150,00 €,

➤ **QUESTION N° 8 - Liste bénéficiaire dispositif d'aide exceptionnelle communale à destination des commerçants et artisans de la Commune**

Considérant la seconde phase du dispositif départemental d'aide d'urgence au soutien des commerces de proximité et de l'artisanat visant à accompagner le bloc communal en matière d'immobilier d'entreprise dans ce contexte de crise et de redynamisation de leurs centralités,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'attribution d'un financement à hauteur de 10 000 € au titre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat à l'ensemble des établissements bénéficiaires figurant dans la liste exhaustive en annexe de la présente délibération,

Approuve la création d'un budget de 10 000 € pour la mise en œuvre du dispositif d'aide communale aux commerces et à l'artisanat,

Sollicite le refinancement de cette aide auprès du Département des Yvelines au titre de la seconde phase de son dispositif d'aide départemental d'urgence au soutien du bloc communal et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande à cet effet pour un montant de 10 000€,

Question diverses :

- Monsieur LAMBERT informe le conseil municipal que la cérémonie du 8 mai sera effectuée en présence des conseillers municipaux sans présence du public.
- Monsieur NOIR informe les conseillers que le marché du goût sera reporté au 6 juin
- La commune a permis de faire vacciner 277 Grosrouvrois par l'intermédiaire du centre des Mesnuls, de Rambouillet, d'Houdan et du vélodrome de Saint Quentin en Yvelines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h02

Grosrouvre, le 25/05/2021


Yves LAMBERT
Maire